

# La circoncision, une question fondamentale pour la préservation de la vie juive en Belgique

L'inculcation récente, par le parquet du procureur du Roi d'Anvers de deux mohalim, les circonciseurs dans la religion juive, a mis en émoi toute la communauté juive de Belgique et a placé celle-ci dans l'incompréhension totale et dans une profonde inquiétude.

Comment est-il possible de porter atteinte à la pratique ancestrale millénaire de la circoncision? Il est inconcevable de remettre en question un acte religieux dont la pratique existe au grand jour dans notre pays depuis la nuit des temps, bien avant l'indépendance de la Belgique.

Surtout que la circoncision, celle pratiquée par les mohalim, lesquels sont investis d'un pouvoir religieux rendant la circoncision parfaite au plan religieux et sont très sérieusement formés au plan technique, est organisée dans toutes les familles juives ayant un bébé masculin, qu'elles soient religieuses, pratiquantes ou laïques.

Et donc ce qui est en jeu, c'est clairement l'avenir de la communauté juive en Belgique car la remise en cause de la circoncision touche aux fondements mêmes de la vie juive.

Interpellé sur ce point à l'occasion d'une cérémonie organisée le 6 mai à Anvers en commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le Premier ministre a prononcé une parole forte: "Si les Juifs n'ont plus leur place en Belgique, alors je n'y ai

A-t-il fallu, sur des questions de société autrement plus fondamentales, telles l'avortement ou la fin de vie, attendre l'épuisement de toutes les procédures judiciaires? Tel n'a évidemment pas été le cas.

*plus ma place non plus.*" Il a souligné qu'il faut chercher la conciliation plutôt que polariser et attiser les tensions.

**Un exode massif serait un échec**

La polémique qui entoure aujourd'hui cette question n'est pas de nature antisémite, mais l'absence de solution aboutirait à un exode massif de la communauté juive, ce qui constituerait un échec retentissant, tant au plan national qu'international, de la politique de la Belgique au plan de la préservation de la vie juive.



poppe 26